

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 06 juillet 2021**

**LOTISSEMENT COMMUNAL DU GRAND PRE**

*Le Conseil Municipal décide la vente du lot n° 12 (lotissement du Grand Pré 1) au profit de Mr BEASSE pour montant de 20 383.29 € T.T.C.*

*Le Conseil Municipal décide la vente du lot n° 5 (lotissement du Grand Pré 2) au profit de Mr et Mme PROD'HOMME pour un montant de 34 894.46 € T.T.C.*

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1**

*Le Conseil Municipal vote la décision modificative budgétaire n° 1 relative à la prise en compte des amortissement liés au travaux d'ensouflement des réseaux électriques réalisés en 2020 à savoir 63 923.40 € sur 15 ans.*

*Section de fonctionnement Dépenses : 6811 + 4 261.56 € / 022 – 4 261.56 €*

*Section d'investissement recettes : 2041582 : + 4 261.56 €*

**GROUPEMENT D'ACHAT DESHERBEUSE MECANIQUE**

*Le Conseil Municipal approuve la proposition d'acquisition d'une désherbeuse mécanique dans le cadre d'un groupement d'achat avec les communes de Chatelain, Daon, Fromentières, Coudray et Gennes-Longuefuye.*

*Le coût d'acquisition est estimé à 12 105.00 € H.T. et s'inscrit dans le cadre du dispositif du Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.*

**CENTRE DE LOISIRS**

*Le Conseil Municipal décide, compte-tenu des effectifs du centre de loisirs, le recrutement de deux animateurs titulaires et de deux animateurs stagiaires BAFA pour la période du 7 juillet au 30 juillet 2021 ainsi que le recrutement d'un animateur pour la période du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre 2021.*

**URBANISME**

*Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur la propriété située 6, route de la Jaille-Yvon à MENIL.*

**CANTINE SCOLAIRE**

*Le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'assurer la continuité du service, donne son accord de principe pour engager une réflexion sur l'externalisation future de cette activité.*

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU PORT**

*Au vu des difficultés rencontrées par l'augmentation de la circulation des véhicules et pour des raisons de sécurité ,Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'interdiction de la circulation des véhicules (sauf pour riverains et l'accès au camping) pendant la période du 15 avril au 30 septembre.*

MENIL – le 16 juillet 2021

P<sup>o</sup> le Maire absent  
L'Adjointe déléguée,

Mélinda BOUTIER

